

L'actualité

LES LEADERS DE LA CROISSANCE

AU DOS
L'actualité
DE JUILLET :
HALÁK,
L'HOMME
DERRIÈRE
LE MASQUE

JUILLET 2010



ILS FONT
L'ÉCONOMIE
DE DEMAIN
20 ENTREPRISES QUÉBÉCOISES QUI
MONTENT, QUI MONTENT...

Urgence Médicale Code Bleu

Par Jonathan Trudel
(juin 2010)

Le « méchant » courtier en infirmières, c'est lui.

Domaine d'activité : **placement d'infirmières.**

Nombre d'employés en 2009 : **26 (+ 839 à temps partiel).**

Siège social : **Montréal.**

Cinq écrans d'ordinateur trônent sur le bureau de Jean-François Désilets, au troisième étage d'un immeuble près du pont Jacques-Cartier, à Montréal. Le président d'Urgence Médicale Code Bleu (UMCB) peut ainsi savoir, en temps réel, où se trouvent les quelque 900 infirmières employées par son agence de placement, une des plus importantes du Québec. « Dans notre site Internet, à l'aide d'un code d'accès, les infirmières peuvent choisir à distance où et quand elles veulent travailler », dit Désilets, 31 ans, qui a lui-même programmé le logiciel. Les 285 clients d'UMCB - hôpitaux, CLSC, CHSLD, pénitenciers, casinos, etc. - n'ont qu'à inscrire leurs besoins en personnel. « On gagne du temps, de l'argent, et on évite beaucoup d'erreurs », dit Désilets.

Il a été infirmier pendant deux ans aux urgences de l'Hôpital Saint-Luc, à Montréal, puis coordonnateur des soins infirmiers. Mais il a vite été dégoûté par les conditions de travail des infirmières et par l'inefficacité du système. « Les conventions collectives sont si rigides qu'il n'est même pas possible d'échanger un quart de travail avec une collègue ! »

N'entre pas qui veut dans le giron d'UMCB. En plus d'une entrevue et d'un examen théorique, les candidates doivent passer un examen pratique dans une véritable salle de réanimation (dotée d'un moniteur et d'un défibrillateur cardiaque) aménagée dans les locaux du bureau de placement. Les candidates choisies jouissent d'un salaire, d'un régime de retraite et d'assurances collectives comparables à ceux du secteur public - flexibilité d'horaire en prime.



Le succès des services de placement soulève toutefois la colère des syndicats d'infirmières, de politiciens et d'une partie du corps médical. « La sous-traitance systématisée des soins infirmiers conduira à la perte de continuité, à l'incohérence des équipes et à la dissolution du sentiment d'appartenance », écrivait récemment le Dr Alain Vadeboncoeur dans *L'actualité médicale* (hebdomadaire publié par Rogers, éditeur de *L'actualité*).

Jean-François Désilets croit au contraire que le gouvernement devrait s'inspirer de son entreprise, qui facture entre 18,95 \$ et 79,95 \$ l'heure. « Nous sommes quatre cadres pour superviser près de 1 000 employés. Combien y en a-t-il à l'hôpital ? Si j'étais ministre de la Santé, je copierais notre modèle d'affaires pour l'adapter au secteur public. »

Désilets risquerait alors de perdre un lucratif marché... Qu'à cela ne tienne ! Son entreprise a déjà ouvert un bureau en Suisse, où il passe une semaine sur deux. « Et on a beaucoup d'autres projets... »